

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS 2020 : quatre nouveaux établissements labellisés

Depuis 2016, le comité de labellisation DD&RS - Développement Durable et Responsabilité Sociétale a accordé le Label à 31 établissements de d'enseignement supérieur et de recherche.

En effet, lors de sa session du 7 janvier 2020, quatre nouveaux établissements ont rejoint la communauté :

- **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)**
- **Ecole européenne de Chimie Polymères et Matériaux de Strasbourg (ECPM)**
- **IMT Lille Douai**
- **Université Perpignan Via Domitia**

Le Comité de labellisation a également passé en revue les différentes évolutions du Label à prévoir pour l'année 2020 et qui seront présentées lors de l'Assemblée Plénière annuelle des parties prenantes du Label DD&RS qui aura lieu le 5 février prochain à Grenoble – <https://forms.gle/ZTLDgXuX7ZPbz63G6>

Le comité de labellisation a procédé à l'élection d'un nouveau binôme pour assurer sa co-présidence (une femme, un homme issus des universités et des écoles). Patricia Aublet et Stéphane Brette ont été élus à l'unanimité. Patricia Aublet de Toulouse Business School a été réélue à la co-présidence assurée par cette dernière depuis 1 an suite au départ de Leila Kebir. Stéphane Brette de l'Université de Paris Nanterre succède à Lionel Vinour de l'Université de Poitiers, arrivé au terme de ses deux mandats de deux ans et qui a été le 1er co-président issu des universités.

Le label valorise l'engagement des établissements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun (Référentiel DD&RS CPU CGE) portant sur cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Le comité de labellisation est composé des représentants des établissements d'enseignement supérieur labellisés, de la CGE, de la CPU, du CIRSES, du REFEDD, du MESRI, et du MTES. Il a examiné les candidatures en lice de la session d'été 2019 sur la base des présentations faites par les pilotes des équipes d'audit affectées aux établissements candidats et de la synthèse de l'audit.

Pour mémoire, l'attribution peut être pour une durée de 2 ou 4 ans maximum. Des recommandations peuvent être faites par le comité de labellisation.

La session d'été 2020, actuellement en cours, s'achèvera par la prochaine réunion du comité de labellisation prévue aux alentours du 15 décembre 2020.

Le Comité de Labellisation

Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org. Le dispositif est détaillé sur le site www.label-ddrs.org

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du ministère de la Transition écologique et solidaire, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS: le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES.